

C'est à Vonnas Parlons-en !

Bulletin d'information municipale

JUIN 2011 • n° 8



Patrick Chaize
maire de Vonnas

ÉDITO

La règle de trois

Nous avons pris l'engagement, lors de notre élection, de donner un nouveau dynamisme à Vonnas. Expérience faite, il faut bien trois ans pour qu'il apparaisse au grand jour. Comme il faut bien trois ans pour qu'une nouvelle équipe municipale

donne toute sa mesure. Nous y sommes !

Cette nouvelle impulsion se ressent particulièrement aujourd'hui dans trois domaines qui sont très liés :

- **Le dynamisme économique :** nos entreprises locales ont tenu le choc de la crise et poursuivent leur développement. Cet environnement propice donne envie à d'autres entreprises de venir s'installer à Vonnas pour y créer de l'activité et de l'emploi. L'extension de la zone d'activité des Grands Varays va dans ce sens.

- **Le dynamisme commercial :** 25 ans après sa disparition, l'union commerciale renaît de ses cendres. On ne peut que s'en réjouir. Elle profite d'un renouveau commercial et artisanal apparu ces dernières années. Elle prend aussi le pari d'animer le village. On ne peut que la féliciter de jouer la carte de notre village.

- **Le dynamisme démographique :** avec dix pavillons labellisés BBC (maisons basse consommation énergie) construits par Dynacité et 60 lots proposés au Domaine du Roy, notre commune attire de nouveaux habitants. Pour accompagner et maîtriser ce développement, nous avons décidé d'engager deux équipements majeurs : l'extension de l'école et la construction d'une station d'épuration.

Cette attractivité crée des contraintes qui, dans chacun de ces trois cas, veulent assurer une qualité du service rendu aux entreprises industrielles, artisanales et commerciales, et aux habitants, présents ou nouveaux.

Les Vonnassiens n'auraient pas compris que nous restions les bras croisés à ne rien faire ou à laisser faire. Ce n'est pas pour cela que nous avons été élus. Dynamiser, accompagner, prévoir, c'est notre règle de trois. Nous l'appliquons !

Patrick Chaize
Maire de Vonnas

PATRICK CHAIZE ET LE BILAN À MI-MANDAT :

« Je n'ai pas perdu de vue nos engagements. »

Quel bilan tirez-vous de vos trois années à la tête de la commune ?

P.C. : Je dois avant tout rendre hommage aux « acteurs » de la vie municipale : tous les élus, et particulièrement les six adjoints qui forment une équipe soudée avec le maire. Chaque semaine, nous faisons le point sur leurs dossiers. Nous dialoguons, nous partageons, nous décidons. Je n'ai jamais travaillé autrement. Certes, il m'arrive parfois de trancher, mais c'est mon rôle ! Les services municipaux ont été renforcés pour répondre à l'accroissement de l'activité et offrir un meilleur service. Sous la responsabilité de Madame Éliane Balmot, ils s'impliquent au quotidien. L'équipe technique a été restructurée et dotée de matériels nouveaux ou renouvelés. Elle profite du dynamisme de sa nouvelle responsable, Madame Aurélie Bagne.

Êtes-vous dans les « clous » de votre programme ?

P.C. : Je n'ai pas perdu de vue nos engagements. Ils restent au contraire notre programme d'action. Nous avons mis un soin particulier à tenir notre promesse d'améliorer le cadre de vie : en matière de déplacement (la passerelle, Avenue de la Gare, le projet de déviation au PLU), en matière d'équipements publics (l'école, la salle des fêtes, la cour de l'espace des associations, la modernisation du Triolet, etc.) en matière aussi d'économie d'énergie et aussi de règlement d'urbanisme pour les nouvelles constructions.

Nous nous sommes dotés d'un outil qui prépare l'avenir : le plan local d'urbanisme dont la révision entre dans sa phase finale. Il affirme notre volonté de rééquilibrer l'urbanisation en la rapprochant du centre-village où sont les commerces et les services. Nous sommes pour un accroissement « raisonné » de la population.

Vous vous êtes aussi engagé sur un développement économique.

P.C. : Vonnas ne fera pas l'impasse de son développement économique. J'y veille. Je rencontre toutes les entreprises, les nouvelles particulièrement. Je m'intéresse de près au futur périmètre de l'intercommunalité. Je me bats pour le maintien des services, comme la gendarmerie, ou leur extension, comme l'arrivée de la fibre optique. Je veille aussi aux dessertes, pas seulement des lotissements, mais aussi des lieux d'activité.

Comment prenez-vous en compte l'avis des Vonnassiens ?

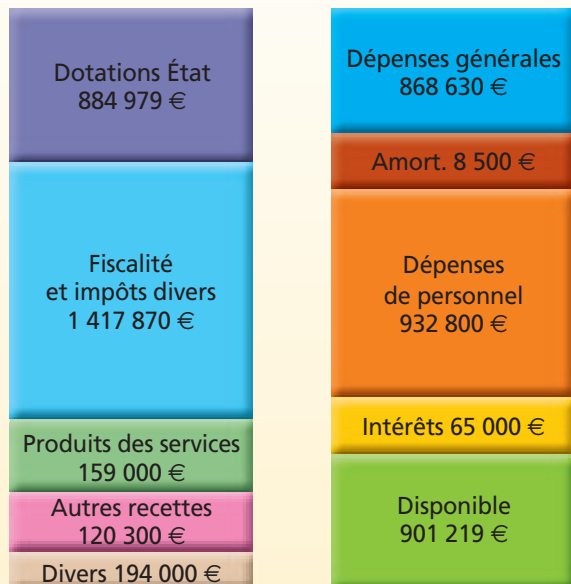
P.C. : J'ai dit plus haut que je n'étais pas un maire-régent. Je réponds en disant que je suis un homme de dialogue. Pourquoi ne pas organiser une réunion publique pour présenter ce bilan de mi-mandat ? Pour évoquer aussi un sujet qui me navre : la fermeture du musée des Attelages. Il est important que nous expliquions ce que nous avons fait, comme il est sain et nécessaire que les habitants disent ce qu'ils en pensent.

BUDGET

Le budget 2011

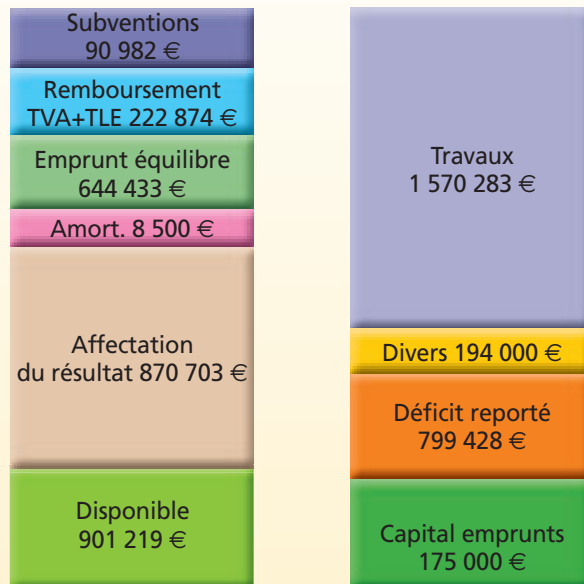
FONCTIONNEMENT

Recettes 2 776 149 €
Dépenses 2 776 149 €



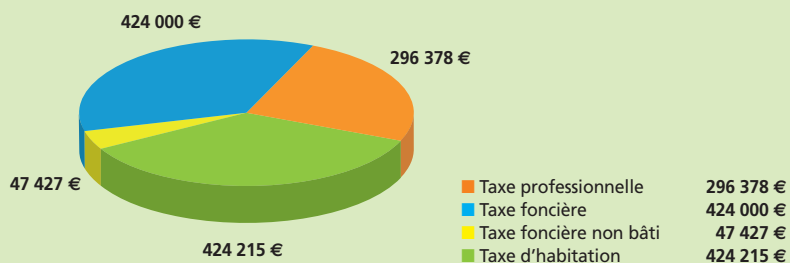
INVESTISSEMENT

Recettes 2 738 711 €
Dépenses 2 738 711 €



La fiscalité communale en 2011

Situation des 4 taxes



Repas des Anciens. Une belle journée pour nos « têtes blanches »

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) organisait le samedi 28 mai le traditionnel repas des « anciens » à la salle des fêtes en présence de Monsieur le Maire Patrick Chaize. Plus de 180 Vonnassiens avaient répondu présents dont M^{me} Marie Millet notre doyenne de la journée, âgée de 100 ans depuis le 15 avril.

La bonne humeur et la convivialité étaient au rendez-vous. Le repas préparé et servi par Thierry Venet et toute son équipe a été unanimement apprécié. La salle avait été joliment décorée par l'Entreprise

Vacheresse et l'animation a été assurée par Josy Martell et Paul Pilon.

Beaucoup ont pu montrer leur talent de danseur et danseuse ou entonner des chants bien connus de tous. Hélène et Charlie Jacquard nous ont interprétés « Vonnas la Jolie », (parole de P. Convert), qui dépeint tous les recoins de notre beau village.

L'après-midi s'est achevée avec la tombola de la Croix-Rouge et dans la bonne humeur en la présence de Valérie Desmaris, maire adjoint chargée des affaires sociales.

Budget 2011

La première caractéristique du budget 2011 tient dans le choix d'une stabilité fiscale: il n'y aura d'augmentation d'impôts cette année. Seconde caractéristique par rapport aux budgets précédents: la continuité marquée en matière d'investissements avec la poursuite des équipements structurants tels qu'ils avaient été définis en début de mandat:

- Travaux de sécurité Avenue de la gare
- Aménagement de parkings à la salle des fêtes
- Travaux d'aménagement et d'extension à l'école (le projet de création d'une maternelle et d'un restaurant scolaire est tout prêt, mais il a été différé d'un an en raison de la décision du Conseil Général de l'Ain de geler pour un an ses crédits).

- Construction de la station d'épuration (dont le montant apparaît dans le budget annexe de l'assainissement)
- Extension de la zone d'activité des Grands-Varays.

En matière de dépenses, deux priorités déjà amorcées dans les budgets précédents, seront respectées:

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- la maîtrise des dépenses énergétiques.

URBANISME

RISQUES D'INONDATION Plan de prévention

À la confluence de la Veyle et du Renom, le territoire communal est exposé de manière récurrente à des crues dont l'ampleur occasionne parfois des dégâts importants aux biens des propriétés riveraines. Il existe aussi un risque humain potentiel lié à la hauteur d'eau et à la vitesse des écoulements dans les zones inondées.

Pour prévenir ces risques, l'État, sous l'égide du préfet, a prescrit sur la commune de Vonnas et sur celles en amont et en aval l'élaboration d'un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Ce document d'urbanisme vise plusieurs objectifs : établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque ; interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, les limiter dans les autres zones inondables ; prescrire des mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et constructions existantes, et des mesures pour la protection et la prévention collectives. Enfin, il doit permettre de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues. Les études ont été réalisées par le Service de la prévention des risques à la Direction Départementale des Territoires (DDT, ex-DDE) en concertation avec la mairie. Elles ont pris en compte une crue d'intensité centennale, en d'autres termes un phénomène dont la probabilité est estimée à 1 fois tous les 100 ans.

Impact sur la constructibilité des sols

Avant approbation par le préfet, le dossier de PPRI a été soumis à enquête publique pour informer et recueillir les observations de la population. Au cours de cette enquête, la population a pu consulter le dossier en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

L'application du PPRI aura des conséquences importantes sur la constructibilité des sols. Ce document s'imposera au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision. Ainsi, aucune zone constructible nouvelle ne pourra être ouverte à l'urbanisation dans les zones inondables. Dans les secteurs déjà urbanisés, mais situés en zones inondables, des prescriptions devront être respectées pour tout nouvel aménagement ou construction.

À titre d'exemple, dans les zones les plus exposées aux crues (zones rouges), la création de logements n'est autorisée que dans les bâtiments existants dans le centre-ville et les parties habitables des



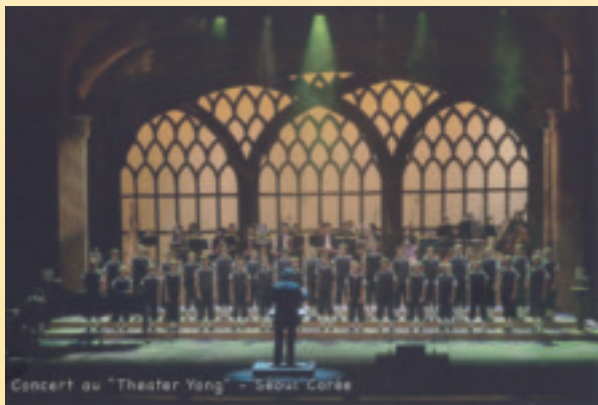
Inondation du 07 février 2009.

moulins à condition que le premier plancher habitable soit au moins au premier étage. Dans les zones inondables moins exposées (zones bleues), les constructions nouvelles sont autorisées dans la mesure où elles ne créent pas de plancher habitable à une cote inférieure à celle du terrain naturel, majorée de 0,50 m. D'autres prescriptions s'appliqueront en fonction du type d'activité (artisanale, commerciale, loisirs...).

Au vu de ces prescriptions, il apparaît important que toute personne susceptible d'être concernée par une zone inondable puisse prendre connaissance du dossier et émettre, le cas échéant, les observations qu'elle juge pertinentes.

CONCERTS

PETITS CHANTEURS DE SAINT-MARC



PORTE et accompagné au piano par Nicolas MARTIN, quelques uns des plus beaux chants liturgiques tels que l'Ave Maria, l'Agnus Dei, et des chants plus traditionnels comme Heureux de Jacques Brel et Yesterday des Beatles, et pour finir quelques unes des chansons du film « les choristes », qui a permis au chœur d'être internationalement reconnu.

C'est en 1986 que sont créés par Nicolas Porte les Petits

Chanteurs de Saint Marc au sein du collège éponyme à Lyon. Son vœu est de proposer aux élèves un parcours artistique de qualité en parallèle de leur parcours scolaire.

Très vite le chœur se structure et dès le début c'est une cinquantaine d'enfants qui se présente pour ce projet. Outre le chant choral, la formation dispensée au

sein de cette maîtrise comprend des cours de solfège, de piano, de mise en scène, des études de rôles pour les solistes. Ce qui amène les enfants à étudier la musique entre 8 et 10 heures par semaine. Aujourd'hui, ils sont près de 110 dans le chœur, garçons et filles de 9 à 15 ans.

La qualité musicale de l'ensemble ne tarde pas et le chœur est nommé en 1995 maîtrise de la Basilique Notre-Dame de Fourvière.

En 2002, un des enfants du chœur est choisi pour interpréter le rôle du petit prince dans la comédie musicale éponyme au Casino de Paris.

En 2003, le chœur est sélectionné par Christophe Barratier et Bruno Coulais pour interpréter et enregistrer les chansons du film « Les Choristes ». En 2004, à la sortie du film, débute alors une incroyable aventure qui a permis au chœur d'être reconnu internationalement puisque plus de 65 pays ont diffusé ce long-métrage.

Que de frissons, ce dimanche 10 avril, à la salle des Fêtes de Vonnas, où avait lieu le concert des « Petits Chanteurs de Saint Marc » au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

Ce concert, intitulé « Les plus beaux chants à Voix d'enfants », a permis aux spectateurs présents d'écouter les 32 enfants venus interpréter, sous la direction de Nicolas

LE CONCERT IMPROMPTU au collège de Vonnas

Après le théâtre d'ombres réservé aux élèves de 5^e, le spectacle « La Marelle Musicale » du Concert impromptu les 16 et 17 février s'est adressé aux élèves de 6^e. Les 4 classes du Collège ont participé avec enthousiasme partageant ainsi un moment d'exception avec 3 des musiciens de l'ensemble, Yves Charpentier (flûte) Jean Christophe Murer (clarinette) Tanjia Muller (flûte et violoncelle).

Ce spectacle s'adresse particulièrement au jeune public et a été choisi par les jeunes musicales de France pour la saison 2010-2011.

Cette action proposée par Marie-André Clément, maire-adjoint, a été prise en charge par la municipalité sauf pour la journée d'atelier de préparation assurée par le collège. Madame Subtil, principale a adhéré tout de suite à ce projet ainsi que Madame Denisot, professeur d'éducation musicale. Pour clôturer ces 2 journées musicales une dernière représentation a été donnée le soir du 17 février, toujours

au Centre Saint-Martin, en présence cette fois des jeunes participants mais aussi de leurs parents. Ces derniers ont été agréablement surpris par la prestation des musiciens, du dialogue qui

s'est instauré ensuite avec eux et ont fait part de leur désir de voir plus souvent des spectacles de ce niveau.



17 février 2011 : concert de clôture en présence des parents et des enfants.

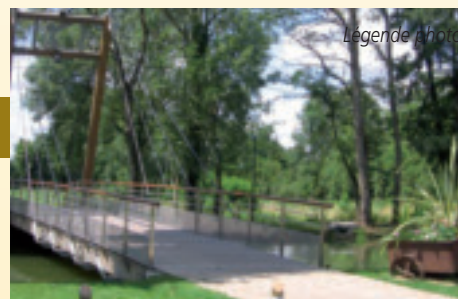
CADRE DE VIE

SÉCURITÉ

La passerelle, en toute sécurité

La passerelle sur la Veyle mise en service il y a un an est destinée aux usagers les plus vulnérables, piétons et cyclistes. L'ouvrage leur permet d'éviter le passage par le pont de la Veyle, dont la configuration ne permet pas de garantir une sécurité optimale: trottoirs étroits, sortie de courbe et de carrefour... Parallèlement, des jardinières ont été disposées sur le trottoir

aval du pont de la Veyle afin de dissuader les piétons de l'emprunter. Néanmoins, certains continuent d'utiliser ce trottoir, sans doute par habitude, n'hésitant pas à marcher sur la chaussée pour contourner les jardinières et traverser le carrefour avec la rue du Moulin. Nous attirons l'attention de ces personnes sur le fait que cette pratique est dangereuse pour leur



Les piétons sont invités à emprunter la passerelle de la Veyle.

sécurité et celle des autres usagers de la route. S'ils le souhaitent, ces piétons peuvent toujours emprunter le trottoir amont du pont de la Veyle, plus large et moins exposé aux dangers de la circulation routière.

VOIX PUBLIQUES

Propriétés en bordure de voies : à votre numéro !

La dénomination des voies publiques dans les hameaux de Vonnas et la numérotation des propriétés riveraines de ces voies est effective depuis début 2010. La plupart des particuliers résidant dans ces hameaux sont venus en mairie retirer (gratuitement) leur plaque de numéro

personnel et l'ont apposée à l'entrée de leur propriété. Pourtant, il subsiste encore quelques propriétés où aucun numéro ne figure. Leurs résidents ont sans doute oublié d'effectuer la démarche en mairie. Il n'est pas trop tard. Leur plaque de numéro personnel les attend

toujours. Rappelons que ce dispositif peut être très utile car il permet de mieux se repérer et facilite la distribution du courrier, les livraisons diverses ainsi que les interventions éventuelles des services de secours. Chacun peut donc y trouver son intérêt.

PARKINGS DU CENTRE-VILLE

Haro sur les stationnements illicites



Les bandes jaunes continues placées en bordure de trottoir matérialisent une interdiction de stationner.

Il n'est pas rare de constater la présence de véhicules en stationnement illicite sur des trottoirs, des passages pour piétons ou au droit de bandes jaunes en rive de chaussée.

Ces stationnements sont gênants pour les déplacements des piétons et des personnes à mobilité réduite, ainsi que pour la fluidité de la circulation. Rappelons que les bandes jaunes continues placées en bordure de trottoir ou en limite de chaussée matérialisent une interdiction de stationner et même de s'arrêter sur la chaussée (pour déposer quelqu'un par exemple).

En outre, en centre-ville, les places de stationnement limitées à 10 minutes sont fréquemment utilisées pour des durées beaucoup plus longues. Ces infractions ne facilitent pas le stationnement des usagers,

pour la plupart clients des commerces, qui recherchent une place pour effectuer un achat rapide (pain, timbres...).

Des consignes ont été données pour faire respecter les règles de stationnement en verbalisant si nécessaire les contrevenants. Les amendes encourues s'élèvent à 11 € pour un stationnement sur un espace non autorisé (passage piétons), 35 € pour un stationnement gênant sur trottoir et 135 € pour un stationnement gênant sur un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite. Ces amendes sont majorées si leur paiement intervient dans un délai supérieur à 45 jours.

RÉNOVATION

La cour de la mairie a fait peau neuve

L'ancienne cour d'école de garçons, devenue cour intérieure de la mairie, a été rénovée. Les travaux ont débuté au cours de l'été 2010. Des ouvertures avec de nouvelles menuiseries ont été créées offrant une vue sur le parc. Les pierres apparentes nettoyées, l'habillage en colombages, embellissent la partie préau. Les murs de la façade, quant à eux, ont été enduits à la chaux. Le sol de

la cour a été remplacé par un béton bouchardé, agrémenté de parterre de pelouse et d'arbustes d'ornement. C'est une belle réalisation. Cela aurait été dommage de ne pas entreprendre ces travaux ! Cette nouvelle cour pourra accueillir diverses festivités telles qu'un apéritif de mariage, de famille, anniversaire, etc.



La nouvelle cour de la mairie.



Nicolas Venet,
responsable fleurissement



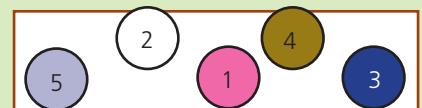
FLEURISSEMENT

Les conseils de Nicolas, le jardinier

Pour des jardinières de 50/60 cm :

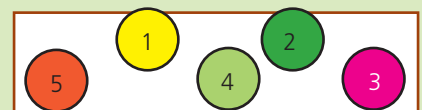
Ombre / mi-ombre

Géranium rose	1
Euphorbe Diamond Frost blanc	2
Scaevola bleu	3
Helichrysum Gold gold	4
Verveine retombante bleu pastel	5



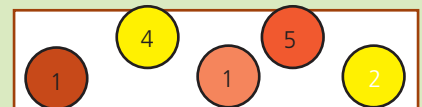
Ombre / mi-ombre

Bégonia tubéreux droit jaune	1
Chlorophytum variegata vert/blanc	2
Fuschia retombant rouge	3
Lysimachia vert	4
Verveine retombante rouge écarlate	5



Soleil

Géranium Imperial rouge	1
Sanvitalia jaune	2
Alternantera purple knight pourpre/noir	3
Euryops jaune	4
Cuphea Torpedo rouge	5



Soleil

Verveine retombante rose	1
Surfinia bleu pastel	2
Plumbago bleu	3
Ipomée marguerite vert	4
Statice petit bouquet bleu foncé	5



Le fleurissement qui vous était proposé l'année dernière est toujours accessible sur le site de la mairie - Bulletin n°5.

Passage du jury communal du fleurissement jeudi 21 juillet 2011 au matin

PROJET DE FLEURISSEMENT 2011

Le thème de la chimie

Chaque année le projet du fleurissement est réfléchi, pensé, travaillé sur un thème choisi en fonction souvent d'une actualité, d'un événement.

En 2011 nous avons retenu celui de « la chimie ». En effet, il y a 100 ans que Marie Curie recevait le prix Nobel de chimie. C'est une manière de lui rendre hommage et par la même occasion de célébrer le rôle des

femmes dans les sciences.

8 secteurs de notre commune ont donc été retenus pour accueillir un aménagement particulier. Chaque site, tel que l'école élémentaire, la piscine, la place du marché, etc accueillera un thème précis comme l'eau, les molécules, le pétrole, l'énergie solaire, ou encore le plastique. Vous serez donc amené à rencontrer des structures repré-

sentatives de ces thèmes parfois importantes et surprenantes.

Pour mieux comprendre et apprécier le travail de recherche fait par les équipes du fleurissement, des notes explicatives seront mises en place prochainement sur l'ensemble des sites. Nous vous invitons vivement à les consulter.



Camion citerne rural du CIS.

Les sapeurs-pompiers de Vonnas en manœuvre.

CIS DE VONNAS

Gros plan sur les sapeurs-pompiers de Vonnas

Les images liées au secours des personnes au Japon mettent un coup de projecteur sur les sauveteurs du monde entier mobilisés par cette catastrophe. Près de nous, des hommes et des femmes volontaires ont fait du secours leur seconde nature.



Quarante-trois sapeurs-pompiers composent l'effectif du Centre d'incendie et de secours (CIS) de Vonnas.

Quarante-trois sapeurs-pompiers, dont cinq femmes, tous volontaires, composent l'effectif total. D'une moyenne d'âge de 38 ans, ces sapeurs sont originaires de Vonnas et des communes de rattachement.

La qualité de la formation garantit les prestations de secours rendues à la population. À son engagement, le sapeur-pompier reçoit la qualité de stagiaire. Pour être déclaré apte, il devra obtenir les titres liés aux formations obligatoires, dans un délai de 3 ans. L'ensemble du personnel est formé au maintien des

Ainsi, Vonnas participe à hauteur de 45 000 € au financement du Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain (SDIS 01).

L'esprit de caserne n'empêche nullement la convivialité et chaque année à la Sainte-Barbe, fête des pompiers, on se remémore les instants heureux (aider à un accouchement par exemple), les interventions de nuit, pour des inondations, des accidents de la route et puis, pour se recueillir et se souvenir des collègues disparus. En 2005, le centre a été durement touché par le décès accidentel du jeune sapeur-pompier Meyric Thévenard, âgé de 18 ans.

L'activité des sapeurs-pompiers du CIS de Vonnas, quoique inégale, est fort diversifiée. Elle est classée et listée dans un tableau de bord annuel qui comprend 4 rubriques : incendies (I), accidents routiers (II), opérations diverses (III), secours à personne (IV). Cette dernière représente la majorité des interventions (75 %). Globalement, en comparant 2008, 2009 et 2010 entre elles, on constate que 2009 a mobilisé fortement le CIS, puis, que l'activité de 2010 égale grosso modo celle de 2008. Ces variations dépendent principalement des conditions météorologiques tant pour le secours à personnes que pour la protection des biens.

Ils sont animés par des valeurs de tradition, d'engagement et de proximité avec la population. Tel est le sens de la mission des soldats du feu de Vonnas. Le Centre d'incendie et de secours (CIS), implanté route de Luponnas, relève de la compagnie Val de Saône Nord placée sous le commandement du capitaine Fromont. L'officier chef de centre en charge du CIS de Vonnas est le lieutenant Gérard Perret (1) depuis 1996. Le secteur d'intervention en premier appel du CIS couvre l'ensemble des centres de première intervention non intégrés (CPINI) de Méziériat, Perrex, Saint-Julien-sur-Veyle, Chaveyriat, Saint-Genis-sur-Menthon, Vandeins et pour partie, le territoire communal de Biziat.

aptitudes et perfectionnement des acquis une fois par mois lors de la prise d'astreinte.

Sirène et « bip »

Le service fonctionne 24/24, tous les jours de l'année par un roulement d'équipe. Depuis 2009, dans tous les CIS du département, la sirène ne sonne plus pour les départs en intervention. Les sapeurs-pompiers sont alertés par « bip ». La gestion se fait par un système informatique depuis le Centre de traitement de l'alerte (18) situé à Bourg-en-Bresse, permettant de connaître en temps réel les effectifs disponibles sur le centre. La sirène est activée le 1^{er} dimanche de chaque mois à midi pour s'assurer de son fonctionnement, car elle doit rester opérationnelle en cas de dysfonctionnement du système informatique. Les matériels font l'objet d'une attention particulière afin de garantir un haut niveau d'opérationnalité. Le CIS possède un véhicule de secours aux victimes (VSAV), un camion-citerne rural (CCR), un véhicule tout usage (VTU), un véhicule poste médical avancé (VPMA), un véhicule de transport de personnel (VTP), une voiture de liaison (VL), une embarcation de reconnaissance (EMBR), une moto-pompe remorquable (MPR), une remorque groupe éclairage (RGE) et des lots spéciaux pour inondation, destruction d'insectes, capture d'animaux, interventions diverses. Ces véhicules sont équipés de transmission (système Antarès).

L'esprit de caserne

La collectivité tout entière finance le secours aux personnes et la protection des biens.

Plan canicule

Durant l'été 2003, la France a connu un épisode caniculaire inaccoutumé qui a entraîné une surmortalité importante de la population fragilisée, démontrant la nécessité d'anticiper et de mieux gérer ce type d'événement exceptionnel. Pour cela, les collectivités ont été invitées à constituer le recensement des personnes fragilisées. Si vous souhaitez figurer sur la liste de la mairie des personnes qui seront prioritairement contactées afin de vérifier leur besoin d'aide, de soutien, de visite ou de secours en cas de déclenchement par le Préfet du plan départemental d'alerte, vous voudrez bien contacter la mairie au 04 / 74 / 50 / 02 / 48 ou faire passer à la mairie, par une personne de votre choix, liste spécifique.

Le lieutenant Gérard Perret s'engage au Centre de première intervention de Chanoz-Chatenay en 1980. Il rejoint le centre de secours de Vonnas en 1986 en qualité de sapeur. Après plusieurs années de formation, il prend la direction du centre en 1996, l'adjudant-chef Marc Mazuir prenant sa retraite. En 1998, il intègre l'École nationale supérieure des officiers sapeurs-pompiers de Nainville-les-Roches près de Paris. L'ENSOSP est implantée désormais à Aix-les-Mille (Bouches-du-Rhône).

Les interventions 2009-2010

sur le secteur CIS, dont interventions sur la commune de Vonnas.

2009		
I	44	7
II	56	23
III	41	28
IV	305	141
Total	446	199
2010		
I	26	7
II	27	7
III	27	20
IV	263	119
Total	343	153

ENTREPRISES

Éts Giroud, de père en fils

Le tour d'horizon des entreprises Vonnassiennes continue. Dans cette édition, place à la métallerie Giroud, bien connue de tous... Mais connaissons-nous bien son histoire et ce qu'elle réalise depuis déjà tant d'années.

Claude Giroud crée l'entreprise éponyme en



L'entreprise Giroud a été fondée en 1820.

1820. À cette époque elle fabrique des outillages manuels de la ferme, avant de connaître une première évolution vers le matériel agricole.

Dans les années quarante, son fils Louis reprend l'affaire avec 4 compagnons forgerons. En 1960 débute les travaux de serrurerie appliqués au bâtiment notamment en partenariat avec les Établissements Chapeland.

Bernard Giroud succède à son père en 1975 et développe l'entreprise en prenant de plus gros chantiers cette fois sur la France entière. Il gagne de nouveaux marchés et de nouveaux clients utilisant l'acier inoxydable. Puis, à la fin des années 80 s'opère l'informatisation et dans les années 95, la conquête des marchés Européens tels que la Pologne, l'Italie, l'Espagne, la Suisse, la Roumanie, USA, etc.

Aujourd'hui, Patrice Jourdan dirige l'entreprise qui emploie 35 salariés. Elle compte un bureau

d'études où travaillent 3 personnes pour répondre de façon toujours plus rapide et performante aux appels d'offres.

En 1999 une nouvelle entreprise, la Société de maintenance industrielle (SMI) est mise en place avec là encore 4 salariés, et la fille de Bernard Giroud, Valérie Jourdan, épouse de Patrice en prend la direction.

70 % de l'activité concerne la métallerie, 30 % la mécano-soudure et la tôlerie. Sortent des ateliers des escaliers, des gardes corps, des châssis métalliques, des vérandas. Des clients tels que Vinci, Eiffage, Floriot, Groupe Barrière avec l'hôtel Fouquet's, les studios d'enregistrement Luc Besson, Renault Trucks, Arcelor Mittal, Groupe Accor, Boiron, Georges Blanc montrent combien la qualité, le savoir-faire et la compétence dans ces différents domaines des Établissements Giroud sont reconnus.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES

Une entreprise de Vonnas remporte le challenge Artinov

L'entreprise Orbital, dirigée par Pierre Mazoyer de Chanoz-Chatenay, a reçu le premier prix du concours Artinov 2010, dans la catégorie « innovations technologiques ». Le concours régional Artinov a vu le jour en 1993 en Rhône-Alpes. Organisé en partenariat avec le Conseil Général et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, il a pour objectif de promouvoir l'innovation dans la Région.

Créée à Meximieux en 1986 par Pierre Mazoyer et Gilbert Lemoine, Orbital s'est installée à Vonnas en 2000. La société conçoit et produit des machines automatiques de soudage pour applications difficiles, dont le Grand collisionneur de hadrons (LHC) (ou accélérateur

de particules) du Cern.

C'est l'organisation Iter, constructeur du démonstrateur de fusion d'hydrogène à Cadarache, qui a sollicité l'entreprise pour l'aider à trouver des solutions à des applications rendues toujours plus difficiles, en raison des épaisseurs de pièce à souder. Orbital a ainsi inventé et mis en place un nouveau procédé de soudage pour lequel un brevet a été déposé. C'est ce qui lui a permis de remporter ce prix.

Nous ne pouvons qu'adresser nos chaleureuses félicitations à ces dirigeants pour la précision et



Pierre Mazoyer.

l'efficacité de leur recherche qui leur a permis de répondre à la problématique de leur client. Encore bravo !

DISTINCTION

L'hôtel de Genève classé 2 étoiles



L'Hôtel de Genève a obtenu son classement 2 étoiles en janvier 2010. Les propriétaires, Chantal et Patrick Pelisson, sont arrivés sur Vonnas le 1^{er} avril 1989. Il n'y avait alors que 5 chambres. Au fil des années, sa capacité d'accueil s'est agrandie avec l'achat du bâtiment de la boulangerie. Six nouvelles chambres ont pu être créées, portant le total à onze. Chaque chambre est équipée d'une salle de bains et d'une TV à écran plat. Un service gratuit Wifi est mis à disposition des clients, apprécié des représentants de passage dans notre région pour leurs affaires.

Nouveaux entrepreneurs Aurélié Allanchon

Pédicure, podologue, diplômée d'État
Tous soins en cabinet et à domicile
Semelles orthopédiques
Contact :
Immeuble « La Closerie »
114, rue de 19 mars 1962 - Vonnas
Tél. 04 74 22 46 08

Ain Escargot Bressan

M^{me} Delphine Lacombe,
Élevage et transformation d'escargots.
Vente à la ferme à partir d'octobre.
Visite possible sur RDV.
Contact :
1 541 route de Méziérial
Vonnas Tél. 06 74 19 42 02

VIE DES ASSOCIATIONS

ANNIVERSAIRE

L'USV fête ses 75 ans, la section foot ses 60 ans



L'USV Foot en 1961, photo extraite d'un journal de l'époque.

L'Union sportive de Vonnas (USV), omnisports, a été fondée le 1^{er} mars 1935. Félix Lagnier (ancien hôtel moderne) en fut le premier président, J. Dagallier, vice-président, M. Léger (coiffeur) secrétaire, M. Niergot (coiffeur) son adjoint, M. Gatheron (café PMU actuel) trésorier, Aimable Chaynes (tabac) trésorier adjoint... Parmi les autres membres du bureau, on relève les noms de H. Dodart, de A. Berthet (bourelrier), d'A. Richard (boucher).

Quatre groupes appelés plus tard sections ont démarré: cyclisme avec Paul Tisserand (boulangier) et J. Dagallier; natation avec J. Blanc (hôtelier); gymnastique avec M. Nugues (percepteur) et M. Lafay père; tir avec MM. Perdrix et Mercier. L'USV s'est distinguée surtout en gymnastique masculine et féminine.

La création d'une section football fut décidée le 8 décembre 1950. À l'époque, Émile Goy (laiterie, rue de la Gare) était le président de l'USV, G. Lafay le secrétaire. Parmi les membres du bureau figuraient H. Babad (menuisier), A. Desroches (garagiste

rue de la Grenette), Joseph Desmaris (café place du Marché), H. Dodard, Marius Michaud (instituteur). L'animation de cette section foot fut confiée à R. Dagallier, A. Arragon (Les Docks Lyonnais) et M. Moine (boulangier, place Ferdinand). Charlot Motte, Gilbert Dodart, Roger Gatheron, A. Schiestel, J. Bonne, C. Mignot et les Dagallier... furent parmi les premiers amateurs du ballon rond à Vonnas. Fin 1950, on joua sur le « pré à Page » (au nord de l'actuel collège). « Une caisse camion sera achetée afin de servir de vestiaire au stade », indiquent les archives de l'USV. En guise de vestiaires et de buvette, on utilisera finalement un wagon, installé au bord du Renom.

La section football est affiliée à la Fédération française depuis le 8 septembre 1951 sous le numéro 13250. Le 8 octobre 2011, l'USV foot fêtera son 60^e anniversaire lors de son repas dansant. Les responsables actuels, Denis Berthet et Christophe Guillard, invitent les anciens sociétaires (dirigeants, joueurs) à se manifester pour participer aux festivités de cette journée: rencontres sportives, vin d'honneur, repas dansant...

Source: Jacques Collet, d'après les archives de l'USV et les témoignages.

Forum des associations le 11 septembre

Le 3^e forum des associations culturelles et sportives de la commune aura lieu dimanche 11 septembre 2011 à la salle des fêtes de Vonnas. De 13 h 30 à 18 h, chacune vous accueillera pour une présentation de ses activités avec des échanges, des animations et des démonstrations variées.

En ce début de saison, ne manquez pas de rencontrer ces acteurs de la vie associative vonnassienne, autour du sport, du patrimoine, de l'entraide, de la détente, de la culture. Venez découvrir vos prochaines activités ou celles de vos enfants.

60^e anniversaire du tennis

« La journée du 16 avril 2011 a été marquée par deux temps forts:

- Les finales du tournoi interne
- Les 60 ans du Tennis Club de Vonnas

Pour fêter dignement cet événement le Tennis Club avait organisé une soirée dansante avec remise des coupes aux vainqueurs du tournoi. Les bougies du gâteau ont été soufflées dans une belle ambiance.

Nul doute que malgré plus d'un demi-siècle d'existence, le TENNIS CLUB de VONNAS n'a pas pris une ride ».



Les membres du bureau du Tennis Club.

BLOC-NOTES

Les manifestations à venir

- Feu d'artifice intercommunal, le 13 juillet à Chanoz-Chatenay
- Rallye de la Bresse le 21 août
- Lyriquement Vôtre, du 3 au 11 septembre
- Forum des associations, le 11 septembre

PROGRAMME

LE PROGRAMME DE L'ÉDITION 2011...

RÉCITAL D'OUVERTURE

ANNIE VAVRILLE et DAVID SÉRERO
Samedi 3 septembre / Vonnas
20 h 30

LES FOLIES D'OFFENBACH

Dimanche 4 septembre / Vonnas
17 h 00

DÎNER DE GALA

EN PRÉSENCE DES ARTISTES DU FESTIVAL
Jeudi 8 septembre / Château d'Epeyssoles, Vonnas
20 h 00

CYCLE

GRANDS INTERPRÈTES
Vendredi 9 septembre / Château d'Epeyssoles
20 h 30

LES PLUS BELLES PAGES DE L'OPÉRA DE VERDI

Samedi 10 septembre / Hôtel de Senecé, Mâcon
20 h 30

OPÉRA « LA TRAVIATA » GIUSEPPE VERDI

Dimanche 11 septembre / Châtillon-sur-Chalaronne
17 h 00



Festival lyrique Programme de l'Édition 2011